

|   |  |
|---|--|
| <b>Type d'emploi</b>                    | Directeur/Directrice d'école maternelle, élémentaire ou polyvalente inscrite dans un réseau d'éducation prioritaire renforcé                 |
| <b>Établissement</b>                    | Académie de Paris  |
| <b>Nature du poste</b>                  | Directeur/Directrice d'école   |
| <b>Intitulé du poste</b>                | Directeur/Directrice d'école REP+  |
| <b>Qualification demandée</b>           | Inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école   |
| <b>Date de prise de fonction</b>        | Rentrée scolaire 2024  |
| <b>Organisation du temps de travail</b> | Temps plein.<br>Les Directeurs et directrices d'écoles en REP+ sont soumis aux obligations de services inscrites dans les textes en vigueur. |
| <b>Lieux d'exercice</b>                 | L'ensemble de l'académie   |
| <b>Autorité hiérarchique</b>            | IEN en charge de la circonscription  |

## DESCRIPTION DES MISSIONS

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés. Les missions des directeurs s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire.

### Principales missions :

- Le/la directeur/directrice exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires dans une école relevant du dispositif de l'éducation prioritaire (REP +).
- Le/la directeur/directrice travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degré en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau REP +, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Le/la directeur/directrice propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du projet de réseau REP+ ou REP défini avec les autorités académiques.
- Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
- Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves. I
- I participe aux différentes réunions et comités et contribue activement aux travaux. Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite l'inspecteur de circonscription.
- Il/elle est un collaborateur/collaboratrice direct(e) de l'IEN de circonscription.

## PROFIL de COMPÉTENCES

### Compétences requises :

- Maîtriser les compétences relatives à la direction d'école et maîtriser le référentiel de l'éducation prioritaire.

- Représenter l'institution auprès des familles et la collectivité territoriale.
- Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire et de la politique de la Ville.
- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide et de soutien.
- Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation.
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école.
- Impulser une réflexion didactique et pédagogique dans les domaines des fondamentaux (enseignement du français et des mathématiques) au service de la réussite de tous les élèves, de l'analyse des besoins des élèves et de formation des adultes de l'école.
- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP+.
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école.
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+.
- Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations école-famille
- Coopérer utilement avec les parents et les partenaires.
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages et s'investir dans les différentes actions qui y contribuent

#### **Connaissances et compétences mobilisables :**

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP +.
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation.
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires.
- Maîtriser les outils informatiques et les usages du numériques dans les différents aspects de la gestion de l'établissement.
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.
- Faire preuve de qualité d'écoute, d'initiative, de capacité à fédérer.

#### **Conditions de recevabilité :**

**L'enseignant ou l'enseignante devra être inscrit(e) sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus. Une expérience de 3 ans en qualité de directeur ou directrice d'école ainsi qu'une expérience d'enseignement en éducation prioritaire sont vivement souhaitée.**

#### **Contact :**

- IEN de la circonscription des écoles concernées.
- Division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public : [mvt1degre@ac-paris.fr](mailto:mvt1degre@ac-paris.fr)